



Adoption des Termes de référence révisés et du Manuel d'opérations du Fonds fiduciaire

Adopté par courriel le 18 décembre 2020

EB.2020.25

Considérant

- Les décisions du Conseil d'administration (CA) adoptant les premiers Termes de référence le 26 avril 2016 et leurs révisions ultérieures, soit les décisions EB.2018.14, EB.2018.15, EB.2018.18 et EB.2019.13
- La nécessité de consolider les procédures opérationnelles en un seul document intitulé « Manuel d'opérations »,

Le Conseil d'administration

1. Adopte les Termes de référence révisés et le Manuel d'opérations du Fonds CAFI ;
2. Demande au Secrétariat de prendre contact avec les organisations participantes des Nations Unies qui reçoivent des fonds de CAFI, afin de les informer de la possibilité de devenir membre du Conseil d'administration, de se renseigner sur leur intérêt et d'en faire un rapport au Conseil d'administration lors du prochain appel du CA ;
3. Demande au PNUD de détailler la manière dont il représente les organisations des Nations Unies lors de sa participation aux réunions et appels du CA de CAFI (organisations consultées, fréquence, thèmes, adoption de positions communes, etc.) ;
4. Remercie le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour avoir été l'hôte du Secrétariat de CAFI, et le Bureau du Fonds fiduciaire multipartenaire (MPTF-O) pour son offre pour le devenir ;
5. Demande au Secrétariat CAFI et au MPTF-O d'initier le processus de transfert du Secrétariat au MPTF-O, et d'en informer le Conseil d'administration.